

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 26 mai 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mai 2014

2014 DAC 1143 Subvention (6.000 euros) à l'association Le M.U.R. XIII (13e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 6 mai 2014, par lequel Mme la Maire l'invite à se prononcer sur l'octroi d'une subvention à l'association Le M.U.R. XIII ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 12 mai 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de 6.000 euros est attribuée à l'association Le M.U.R. XIII, dont le siège social est situé 16 rue de Bercy, 75012 Paris au titre de ses activités 2014. 2014_04468 ; 79581.

Article 2 : La dépense correspondante d'un montant de 6.000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2014 de la Ville de Paris, à la rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.